



**Mairie**

Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Samedi  
de 9h à 12h

2, rue de la Mairie  
29400 Plouneventer  
Tél : 02.98.20.81.57  
Fax : 02.98.20.91.05  
[mairie@plouneventer.fr](mailto:mairie@plouneventer.fr)  
[www.plouneventer.fr](http://www.plouneventer.fr)

**Le Maire reçoit :**

Sur rendez-vous, le matin,  
du lundi au samedi (sauf le jeudi)  
Les Adjointes reçoivent sur rendez-vous

**Agence Postale Communale**



Mardi : 8h30 – 12h  
Mercredi : 10h – 12h / 14h30 – 17h  
Jeudi : 10h – 12h  
Vendredi : 14h – 16h30  
Samedi : 9h30 – 12h  
02.98.20.81.76



**ALSH – 06.66.43.46.42**

**Ecole du Sacré Cœur**

10, rue de Kermaria  
02.98.20.81.41

**Collecte de journaux**  
Samedi 12 juin

**Bibliothèque**

Mercredi : 10h30 – 12h et 18h30 – 19h30  
Jeudi : 11h – 12h  
Vendredi : 10h30 – 12h  
Samedi : 10h30 – 12h  
02.98.20.92.38  
[bibliotheque-plouneventer@laposte.net](mailto:bibliotheque-plouneventer@laposte.net)

**Etat Civil**

**Naissance**

Mathys CARADEC, né le 25 mars 2021.

**Décès**

Joseph TREGUER, décédé le 4 mai 2021.

**Urbanisme**

**Non opposition à déclarations préalables :**

ROSEC Jérémy, murets, 30 rue de Kerjean.

PALMIERI Eva, changement de fenêtres, 5 rue de Mesgloaguen.

GOULAOUIC Jean-Yves, abri de jardin, la Grande Métairie.

**Permis de construire accordés :**

SARL ROUDAUT, extension hangars agricoles, Locmélard.

ROGES Xavier, extension, 15 rue Henri Matisse.

TANGUY Armelle et MARTIN Frédéric, extension, 1 Croas Ver.

**FILM SUR LA COMMUNE DE PLOUNEVENTER**



La commission communication travaille à la réalisation d'un film sur la commune. Nous avons besoin de votre aide ! une demi-journée de tournage est programmée le **SAMEDI 19 JUIN** au matin pour mettre en valeur l'activité et le dynamisme de la commune. Nous vous attendons nombreux, au bourg, à partir de 10h30. Pour étayer ce film, pourriez-vous nous envoyer des photos et vidéos sous forme numérique, des différentes manifestations et moments forts passés sur la commune ? Vous pouvez nous les transmettre par mail à : [mairie@plouneventer.fr](mailto:mairie@plouneventer.fr), pour le 13 juin.

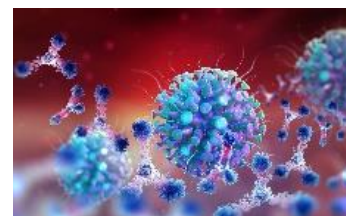
**ROUTE BARREE**



Sous conditions climatiques, le **15 juin** prochain, des travaux seront réalisés par l'entreprise PIGEON, au niveau du pont de Prat Ledan et de la voie romaine. La route sera coupée de **8h à 17h**. Merci de votre compréhension.

**COVID 19**

Des questions sur la COVID 19 ?  
[www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr](http://www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr)



## **CONSEIL MUNICIPAL : réunion du 6 mai 2021**

Absente excusée : Annie THOMAS, pouvoir à Jean-Luc ABALAIN

Secrétaire de séance : Philippe GOURIOU

### **Commission voirie : point sur la réunion du 12 avril**

#### **Point sur les travaux sur la RN 12 (échangeur de Prat-Ledan)**

La DIRO prend en charge la réfection de la partie relative à la voirie communale (îlots directionnels, signalisation horizontale et verticale, bitume). Pour rappel, le devis d'Eurovia réalisé en janvier 2021 faisait état d'un coût de 39 523 €. Les travaux sont prolongés jusqu'au 12 mai.

Les services techniques ont mis en place une signalisation informant de la fermeture de la bretelle d'accès et ont déposé un courrier informatif dans les boîtes aux lettres des riverains.

Les travaux réalisés apportent toute satisfaction.

Rappel : perturbations du 17 mai au 17 juin, pour la 2ème tranche des travaux, bretelle fermée dans le sens Brest / Morlaix, circulation sur une seule voie

#### **Point sur les travaux de voirie au lieu-dit Kérizien**

Un devis est présenté par la société Pigeon Bretagne Sud, pour le comparer avec celui d'Eurovia.

Le devis de l'entreprise Pigeon Bretagne Sud est à la fois mieux disant et couvrant davantage de travaux. Le conseil municipal à l'unanimité valide le devis Pigeon d'un montant de 20 310 € HT. Si possible, les travaux seront réalisés en circulation alternée.

#### **Vitesse excessive dans le centre bourg**

Dans le cadre des travaux préparatoires au réaménagement et à la mise en sécurité du bourg, le maire propose de limiter la vitesse à 30 km/h dans le centre bourg, pour lutter contre la vitesse excessive des voitures et engins. La commission va travailler sur le projet.

### **Compte rendu commission sports**

Dans le cadre du programme d'aide à l'installation de médiathèques, la subvention versée par la commune doit être au minimum de 2 € par habitant. Il est proposé de revoir la subvention versée au Chant des Syllabes en conséquence (précédemment 1,20 €). Elle serait ainsi de 4 238 €. Délibération favorable à l'unanimité.

### **Compte rendu commission sociale**

Après un état des lieux de l'existant, la commission propose de racheter des illuminations de Noël : un devis Yesss de 2 330 € TTC est validé. Des travaux préalables sont à prévoir pour installer des prises sur les lampadaires. Coût estimatif du SDEF : 400 € par installation.

Accord unanime du conseil.

Anniversaire du doyen de la commune, François Louis Roudaut, 96 ans, fêté le 20 avril.

### **Compte rendu commission urbanisme**

Carte communale : des entreprises ont été interrogées pour la maîtrise d'oeuvre « assistance et étude de la révision de la carte communale ».

En tenant compte des difficultés et des risques de la révision (perte de terrains constructibles, coût, difficultés avec les instances publiques et les habitants), une réflexion sera menée sur ce que rapporterait une zone artisanale pour la commune et sur l'opportunité de lancer la révision de la carte communale.

### **Commission commune sociale & urbanisme**

Les commissions se sont réunies le 3 mai pour valider le devis définitif et le choix des couleurs des WC publics qui viendront remplacer les installations vétustes actuelles.

Le devis présenté s'élève à 44 280 € TTC. Il comprend un sanitaire accessible PMR à nettoyage automatique équipé d'un lave-mains, un local technique, un local qui regroupe 2 urinoirs (1 pour adultes et 1 pour enfants) et un lave-mains. Le devis et le choix des options sont validés.

### **Commission enfance école**

Le vidéoprojecteur et les tablettes ont été livrés. Ils doivent être configurés avant la remise officielle à l'école.

Rappel : prise en charge de 50% de la dépense par la commune dans le cadre de l'opération "Ecole numérique".

POINT SUR L'ALSH ET LE NOUVEAU CONFINEMENT :

A partir du 6 avril, en raison du nouveau confinement décrété par le gouvernement, l'ALSH n'a pu ouvrir que pour les enfants du personnel prioritaire (soignants, police, gendarmerie...). 5 à 10 enfants ont fréquenté le centre. Remerciements à Claudie (Restaurant Les Voyageurs) qui a accepté de fournir les déjeuners pendant cette période.

## **DIVERSES DELIBERATIONS**

1. Modification des statuts CCPL pour prise de compétence "Etudes en vue du transfert des compétences eau et assainissement".

2. CCPL : convention de fonctionnement du réseau des médiathèques : Une convention de 2 ans est signée entre les communes et la CCPL. Il est précisé que les bénévoles pourront continuer à intervenir dans la bibliothèque régie par la commune.

Accord unanime du conseil municipal.

3. SDEF : matériel lotissement Mesgloaguen tranche 2 : Une convention est signée avec le SDEF pour les travaux d'éclairage public du lotissement de Mesgloaguen tranche 2.

4. Horaires éclairage public : Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère (SDEF) demande à la commune de délibérer pour reconduire ou modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public. Suite aux observations lors du dernier conseil municipal, toutes les armoires ont été révisées. Accord unanime du conseil pour éteindre l'éclairage public de 22h30 à 6h30 sur l'ensemble du réseau.

## **JURES D'ASSISES**

Tous les ans, des électeurs sont tirés au sort pour figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises du département (691 jurés potentiels pour le Finistère). A Plouneventer, 3 personnes doivent être désignées. Elles doivent avoir au moins 23 ans en 2022. Le tirage au sort effectué désigne MARTIN Frédéric, BERTHOU Nicolas et DENIEL Jonathan.

## **ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES**

Les dates retenues sont le 20 et le 27 juin 2021. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h. Compte tenu du contexte sanitaire, les membres des bureaux, élus et agents, doivent avoir reçu au moins la 1ère dose de vaccin, ou pratiquer un autotest dans les 48h précédant le scrutin. Les bureaux de vote accueilleront chacun les 2 scrutins.

## **PRÊT DE BARNUM**

Claudie Cann demande à bénéficier du prêt d'un barnum dans le but de reprendre une activité en terrasse dès le 19 mai au restaurant « Les Voyageurs » pour retrouver la convivialité avec les clients. La structure pourra être installée sur le parking privé du restaurant. Accord du conseil municipal.

## **POINT COVID-19**

En collaboration avec l'ARS et la CCPL, la commune de Plouneventer a proposé au public prioritaire de bénéficier de la vaccination.

Entre le 19 et le 21 avril, 480 personnes de la CCPL ont été vaccinées au Vallon à Landivisiau. Parmi elles, 20 personnes de Plouneventer. La deuxième injection aura lieu les 7, 8 et 9 juin.

Le maire remercie les membres du CCAS qui se sont mobilisés pour appeler les habitants de la commune éligibles à cette vaccination.

---

## **Mot de l'opposition**

Nous nous réjouissons que le maire envisage de reprendre l'idée que nous avons évoquée pour initier le futur réaménagement et la sécurisation du bourg, à savoir passer la vitesse de 50 à 30km/h (cf bulletin municipal, mot de l'opposition du 20/09/20).

Nous soumettons à la majorité d'organiser pour cet été, une opération « argent poche » pour nos jeunes (de 15 à 18 ans) en organisant des missions d'intérêt général simples (aide ponctuelle à la bibliothèque, nettoyage du cimetière, des abords des salles, ...)

De plus, devant la difficulté pour nos jeunes (de 18 à 25 ans) à trouver un job étudiant, nous proposons que la mairie lance des projets les impliquant, à plus long terme, contre rémunération : comme, par exemple, la mise en place d'un soutien scolaire afin d'aider les élèves de primaire ou collègue.

Nous sommes joignables sur notre page Facebook CAPE PLOUNEVENTER ou adresse mail [cape.plouneventer@gmail.com](mailto:cape.plouneventer@gmail.com).

---

## **Formulaire de déclaration de dégâts**

Des dégâts pouvant être causés sur les cultures par des espèces dites nuisibles et autres espèces (ex. : choucas), il existe un **formulaire en ligne de déclaration de dégâts** mis en place par la Chambre d'agriculture afin que vous puissiez le compléter. Même sans indemnisation, il est important que vous puissiez déclarer et surtout chiffrer les dégâts occasionnés afin de permettre à la Chambre d'agriculture d'appuyer les demandes de dérogation (pour le choucas) et de classement en tant qu'espèce nuisible pour les autres animaux. Pour cela, veuillez remplir le formulaire de déclaration de dégâts en ligne à l'adresse suivante : <http://www.synagri.com>, dans la rubrique « Environnement/dégâts gibier-nuisibles ». Ce formulaire en ligne est également, ouvert aux particuliers qui souhaitent déclarer des dégâts liés à la faune sauvage (ex : dégradation de conduit de cheminée par les choucas, ...).

## Messes de juin

### Dimanche 6 juin

10H30 à Landivisiau

### Samedi 12 juin

Messe anticipée du dimanche  
18h à Plouneventer

### Dimanche 13 juin

10h30 à Landivisiau

### Dimanche 20 juin

10h30 à Landivisiau

### Samedi 26 juin

Messe anticipée du dimanche  
18h à Plouneventer

### Personnes à contacter pour les cérémonies

#### Baptêmes :

Marie Michelle ILY  
02.98.20.88.16.

#### Mariages :

Marie Françoise CARIOU  
02.98.20.83.12.

#### Obsèques :

Jean Paul ABHERVE-GUEGUEN  
02.98.20.86.58 ou  
06.79.64.04.23.

## Inscription aux transports scolaires année 2021-2022

Pour l'année 2021-2022, l'inscription aux transports scolaires sur le réseau régional BreizhGo (car, train et bateau) ouvrira à compter de la fin mai. Cette inscription se déroulera en ligne à l'adresse suivante : <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/finistere>. La date limite des inscriptions aux transports scolaires est fixée au 16 juillet 2021. Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 euros sera appliquée. Afin de répondre aux questions des familles, la Région Bretagne a mis en place sur son site [www. BreizhGo.bzh](http://www.breizhgo.bzh) une FAQ permettant de trouver des réponses aux principales questions relatives à l'inscription scolaire. Les familles peuvent également contacter la Centrale d'appels BreizhGo au 02 99 300 300 (accessible du lundi au samedi de 8h à 20h, prix d'un appel local). Comme en 2020, les familles paieront pour l'ensemble de l'année scolaire 120 € pour le 1er et le 2<sup>ème</sup> enfant transporté puis 50 € pour le 3<sup>ème</sup>. La gratuité s'appliquera à partir du 4<sup>ème</sup> enfant. Les internes bénéficieront d'un tarif à 90 € pour être transportés en car et en bateau et paieront 120 € pour être transportés en train. Pour les élèves hors secteur, l'élève pourra bénéficier d'un titre de transport scolaire si le service de transport existe uniquement dans la limite des places disponibles et sans création de point d'arrêt.

A partir de septembre 2021, la Région Bretagne a fait le choix de supprimer le tarif scolaire à 250 € pour les collégiens. Ceux-ci pourront donc bénéficier d'un tarif à 120 € si une solution de transport existe déjà et dans la limite des places disponibles.

## Message de la base aéronavale de Landivisiau

En prévision d'une campagne de qualification à l'appontage à bord du porte-avions Charles De Gaulle, programmée début juin, et afin de ré entraîner les pilotes, les contraintes de sécurité des vols imposent de programmer des séances d'appontages simulés sur piste (ASSP) qui seront réalisées de jour et de nuit sur les bases d'aéronautique navale de Landivisiau et de Lann-Bihoué à compter du 18 mai.

Dans le cadre du plan de délocalisation du bruit auquel nous nous sommes engagés, les jeunes pilotes concernés ont déjà réalisé ces derniers jours, des séances sur la base d'Istres.

Néanmoins, leurs derniers ASSP devront avoir lieu sur les bases d'aéronautique navale de Landivisiau et de Lann-Bihoué. Ces séances sont programmées les semaines 20 à 22 et se limiteront au strict minimum de ce qu'exige la sécurité aérienne dans le respect des créneaux horaires habituels.

Nous mettons tout en œuvre afin de limiter les séances sur la BAN de Landivisiau. Ainsi, afin de délocaliser une partie de ces créneaux, des séances d'ASSP jour seront programmées sur la base de Lann-Bihoué. Ces périodes pourront éventuellement être adaptées en fonction des conditions météorologiques, des contraintes opérationnelles ou des aléas d'entraînement.

Ces séances sont une étape incontournable au maintien en condition opérationnelle du personnel et sont un prérequis nécessaire à la qualification à l'appontage des nouveaux pilotes. Conscient des contraintes que représentent ces ASSP, nous mettons tout en œuvre afin de limiter la gêne occasionnée, par une programmation au plus juste.

# COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DE LANDIVISIAU

## **France services : Un guichet unique du service public**

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? L'espace France Services du Pays de Landivisiau est là pour vous accompagner.

### **COMMENT ?**

- \* deux agents formés disponibles pour vous aider,
- \* un espace numérique à votre disposition : ordinateurs, imprimantes, scanners...
- \* des partenariats privilégiés avec les opérateurs du service public,
- \* des permanences de 20 partenaires locaux, répondant aux questions liées à l'emploi, l'accès aux droits, la santé, la famille, l'amélioration de l'habitat, la mobilité...

### **OÙ ?**

36 rue Clémenceau Landivisiau (si vous avez des difficultés de mobilité, n'hésitez pas à nous appeler pour trouver une solution).

### **QUAND ?**

Le lundi de 8h30 à 12h30. Du mardi au jeudi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h30. Le vendredi 8h30 à 12h30 et 13h30-17h. **Contact** : 02.98.68.67.60 ou pays-de-landivisiau@france-services.gouv.fr

## **Les voies d'HEMERA**

Depuis le 30 mars 2021, l'association « Les Voies d'Héméra » tient des permanences sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau sur les communes de Plouvorn, Landivisiau et Guimiliau.

Les Voies d'Héméra est une association qui propose écoute, accompagnement et soutien psychologique à toute personne qui en fait la demande.

Quel que soit son âge et son parcours, chacun a besoin à un moment ou un autre de se poser pour pouvoir avancer

Les entretiens sont gratuits et ont lieu dans différents espaces, ou à domicile ou à distance par Zoom ou Jitsi.

Les bénévoles de l'association sont des professionnels de la relation d'aide qui souhaitent mettre à la disposition de tous, leur professionnalisme et leur expérience. Ils sont soumis au secret professionnel. Les entretiens ont lieu sur rendez-vous. Il suffit d'appeler le 07 80 47 43 30. lesvoiesdhemera.fr – Facebook : Les Voies d'Héméra.

## **Le tri**

### **LE TRI DES EMBALLAGES MENAGERS ET DU PAPIER**

Que vous fassiez votre tri dans les points d'apport volontaire ou dans votre poubelle jaune, vous contribuez à la valorisation de vos déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation par leur recyclage.

### **LA COLONNE OU LA POUBELLE JAUNE, NE SONT PAS UNE DECHETERIE**

Le centre de tri n'est pas à confondre avec une déchèterie. Les erreurs de tri peuvent occasionner des dégâts matériels allant jusqu'à la casse des machines et elles peuvent surtout blesser les 24 trieurs qui travaillent au quotidien les mains sur le tapis de déchets (coupures avec du verre, piqûres avec les seringues, ...). Plus dangereux, les batteries (de voitures, de téléphones ou d'appareil portable) sont à déposer en déchèterie, mis avec le tri sélectif, elles deviennent dangereuses, pouvant causer des incendies allant jusqu'à la destruction du centre de tri. Chaque année des centres de tri partent en fumée en raison de cette négligence.

### **LES ERREURS RECURRENTES ET OÙ LES DEPOSER**

Masques, gants en plastique, essuie-tout, mouchoirs en papier => sac ordures ménagères

Couches, protections hygiéniques, brosses à dents, coton-tige => sac ordures ménagères

Textile : bottes, tongs, vêtements, portefeuilles, porte-documents => borne de collecte

Piles => borne de collecte

Jardinage : pot de fleur en terre cuite, tuyau d'arrosage => déchèterie

Bricolage – Garage : bidon essuie-glace, tuyaux, disque, sac de mortier => déchèterie

Divers objets de maison : éponge, cintre, horloge, plateau, bougeoir, porte-crayon, téléphone => sac ordures ménagères ou déchèterie

Cageot => déchèterie

Jeux enfant : livre, puzzle, véhicule, tube bulle de savon, cartes et images, figurines => sac ordures ménagères ou déchèterie

**POUR EVITER LES ERREURS, QUELQUES GESTES SIMPLES** : Vider correctement les emballages (sans les laver), séparer les différents éléments d'un même emballage, mettre les déchets en vrac (ne pas les mettre dans un sac), ne pas emboîter les déchets les uns dans les autres.

## **LE TRI COMMENCE A LA MAISON :**

TOUS les emballages ménagers et le papier se trient. **Les emballages en plastique**(bouteilles et flacons mais également les pots, barquettes, tubes, films, sacs et sachets plastiques, **cartonnette, les briques alimentaires, les emballages métalliques** (conserves, cannettes, aérosols, barquettes et tous les petits alus, capsules de café, capsules de bières, cerclages métalliques des bouteilles de pétillants, blisters de médicaments vides, papier aluminium des tablettes de chocolat, couvercles des pots, bocaux et bouteilles en verre...), **le papier** (journaux, magazines, publicités, courriers...). **Tous ces emballages ménagers doivent être déposés bien vidés, en vrac – sans sac – non emboîtés et bien séparés**, c'est-à-dire, j'enlève l'opercule du pot de yaourt ou de la barquette de charcuterie, je sépare chaque élément du paquet de gâteau (cartonnette, film plastique et barquette plastique), j'enlève le blister des magazines et publicités avant de les jeter, TOUT va dans le bac jaune mais séparément, sinon ils ne pourront pas être revalorisés. *Pour toute question, contactez l'ambassadrice du tri au 02.98.68.42.41 ou par e-mail [l.marc@pays-de-landivisiau.com](mailto:l.marc@pays-de-landivisiau.com)*

## **Colonne verte pour le tri des emballages en verre**

Depuis quelques temps, le tri du verre sur la commune est souillé par des emballages en carton.

Le verre a une collecte spécifique et la colonne verte ne doit contenir que des bouteilles, pots et bocaux en verre débarrassés de leurs bouchons et couvercles.

Pour que les emballages aient une seconde vie, ils doivent être déposés dans la bonne poubelle. Pour nos emballages cartonnés nous disposons chacun, d'un conteneur gris à couvercle jaune et pour les cartons vous pouvez vous rendre en déchèterie. Pour toute question, contactez l'ambassadrice du tri au 02.98.68.42.41 ou par mail : [l.marc@pays-de-landivisiau.com](mailto:l.marc@pays-de-landivisiau.com)

## **Elections régionales et départementales**

Les élections se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin prochain à l'Espace Sklerijenn. **N'oubliez pas** de vous munir de votre **carte d'identité**, et d'un stylo. **LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE.**

## **Vie associative et sportive**

### **La MAM Lilie et Compagnie**

La MAM Lilie et Compagnie dispose d'une dernière place pour la rentrée de septembre ! Contactez- nous au 09.52.00.37.81. A bientôt, Aurélie, Julie et Amandine

### **La Flèche**

L'entente sportive « La Flèche » organise des séances d'entraînement au mois de juin 2021 (essai sur réservation). Vous aimez le sport, vous avez plus de 3 ans, vous souhaitez découvrir le handball...Alors n'hésitez pas à participer à des séances d'entraînement en toute convivialité et dans le respect du protocole sanitaire. Pour tout renseignement, contact : Solenn au 07 82 35 92 24 – Céline au 07 67 42 60 55 – Patricia au 06 32 46 13 55

### **Le chant des Syllabes**

Beaucoup de nouveautés sont apparues sur nos étagères, venez les découvrir !!! Petit, moyen ou grand lecteur, vous trouverez de quoi vous faire plaisir ! Pour rappel, **pour les nouveaux habitants de Plouénéventer, la cotisation de votre première année est offerte**. Rendez-vous en mairie afin d'obtenir le formulaire d'adhésion et venez nous rencontrer lors des permanences pour le valider. Venez-vous abonner !!!

### **Club Loisirs et Détente**

Les activités extérieures, pétanque et marche, peuvent reprendre, sous la responsabilité de chacun, en respectant les gestes barrières. En ce qui concerne la marche, rendez-vous, le jeudi à 14 h devant la salle Sklerijenn.

A ce jour, seulement 82 personnes ont payé leur cotisation 2021. Ceux qui souhaitent renouveler leur adhésion sont invités à payer **une cotisation de 7 €**. Les chèques établis à l'ordre de « Club Loisirs et Détente » sont à remettre à la présidente ou à un membre du conseil d'administration. Veuillez noter que la reprise des dominos se fera le 1<sup>er</sup> juillet.

## Les P'tites Annonces

### Offres/Recherches d'emplois

- **L'ADMR** Lesneven-Côte des Légendes recherche des collaborateurs pour assurer les remplacements de congés de ses titulaires « aides à domicile ». Vous êtes étudiant(e), à la recherche d'une nouvelle expérience humaine ou en réorientation professionnelle, n'hésitez pas à nous contacter au 02 98 21 26 30 ou en transmettant votre candidature par mail à : [contact@29.admr.org](mailto:contact@29.admr.org). Contrats à durée déterminée sur les 4 antennes de Kerlouan, Plouider, Lesneven et Ploudaniel (possibilités également de CDI suivant les profils des candidats).

Vous intégrerez une équipe solidaire & bienveillante. Un parcours d'accueil et d'intégration vous sera réservé.

### Création d'entreprise

**Nouveau service : Communication & événementiel.** Lauriane vous accompagne dans la réalisation de votre communication d'entreprise (stratégie, plan de communication, création graphique, réseaux sociaux...) ainsi que dans la mise en place de vos événements professionnels (congrès, séminaire, portes ouvertes, anniversaire...) ou particuliers (anniversaire, baptême, mariage). Au plaisir d'échanger avec vous sur vos projets

Contact : [lauriane.freelance@gmail.com](mailto:lauriane.freelance@gmail.com) ou Facebook : Lauriane Jézéquel - Communication & Événementiel

**Nouveau sur Plouneventer et communes voisines :** Création d'une auto-entreprise de service à la personne :

"**Rémy vous accompagne**". L'objectif étant d'accompagner les personnes en leur proposant des solutions adaptées à leurs besoins.

Public : Personnes dépendantes et/ou en situation de handicap.

- Assistance administrative.

- Accompagnement vie sociale.

- Aide aux aidants.

- Courses et livraisons.

Contact : Rémy LENNON - Plouneventer. Diplômé Accompagnement Éducatif et Social.

Téléphone : 07.82.21.68.53 ou Mail : [remy.lennonsap@gmail.com](mailto:remy.lennonsap@gmail.com)

### Ecole

**NOUVEAU : MFR Plounevez-Lochrist** : Prépa-apprentissage : 16 -29 ans (entrée possible tout au long de l'année).

Accompagnement individualisé totalement gratuit et rémunération pour le bénéficiaire, en partenariat avec la mission locale du Pays de Morlaix. Renseignements au 02.98.61.41.30 - Site internet : [www.mfr-plounevez.com](http://www.mfr-plounevez.com).

Journées d'informations sur toutes nos formations les **vendredi 4 juin et samedi 5 juin**, sur RDV avec un accueil individualisé, dans le respect des gestes barrières.

### Le Ciel

Le Ciel Bretagne organise une journée Portes Ouvertes le **mercredi 23 juin de 14h00 à 19h00**, rue du gué fleuri, 29480 Le Relecq Kerhuon. A cette occasion, notre équipe sera présente afin de présenter nos formations en langues étrangères (Anglais, Espagnol, Allemand, Italien, Arabe, Français langue étrangère etc..). Nous proposerons également des tests de positionnement gratuit avec des formateurs natifs. Toutes nos formations sont éligibles au CPF. CCIMBO CIEL Bretagne Rue du gué fleuri - 29480 Le Relecq-Kerhuon.

Renseignements au 02 98 30 45 80/81 – [marion.perrot@formation.bretagne-ouest.cci.bzh](mailto:marion.perrot@formation.bretagne-ouest.cci.bzh)

---

### Pour le prochain bulletin...

Les annonces sont à déposer à la Mairie ou à transmettre par e-mail : [bulletin@plouneventer.fr](mailto:bulletin@plouneventer.fr) pour le **samedi 19 juin**

Indiquez votre nom sur votre annonce (celui-ci ne sera pas reporté sur le bulletin). Pour les articles déposés après les délais, la parution ne peut pas être garantie

**Bulletin d'informations communales réalisé et édité par : La marie de Plouneventer- Directeur de la publication : le maire Philippe HERAUD - Tirage : 850 exemplaires - Diffusion : au domicile des administrés de Plouneventer - Consultation sur le site de la commune**



## **LE CALENDRIER DU DECONFINEMENT A PARTIR DU 9 JUIN 2021**

- Décalage du couvre-feu à 23h.
- Les terrasses peuvent ouvrir à 100% de leur capacité, mais toujours avec des tables de six. L'intérieur ouvre, avec une jauge de 50% et là encore, des tables de six personnes maximum. Même chose pour les bars.
- Pour les discothèques, pas d'ouverture prévue, mais la situation sera étudiée fin juin.
- La jauge des magasins passe à 4m<sup>2</sup> par client.
- Pour les marchés, la limite passe à 4m<sup>2</sup> par client en intérieur et elle est levée en extérieur.
- Les salons et foires peuvent rouvrir à condition de n'accueillir que 50% de leur capacité initiale au maximum. Un pass sanitaire est demandé pour ceux accueillant plus de 1 000 personnes.
- Pour les musées, la jauge est abaissée à 4m<sup>2</sup> par personne.
- Pour les cinémas, salles de spectacle etc... la jauge autorisée monte à 65% de la capacité initiale, avec un plafond à 5 000 spectateurs. Un pass sanitaire est en vigueur au-delà de 1 000 personnes. Les concerts sont toujours interdits.
- Pour l'enseignement supérieur, la jauge de 50 % continue de s'appliquer jusqu'à la rentrée prochaine. Les établissements d'enseignement supérieur ont la possibilité d'organiser leurs examens en présentiel ou en distanciel.
- Les organismes de formation peuvent rouvrir en conditions normales.
- Pour les festivals de plein air assis, la jauge passe à 65% et le plafond sera de 5 000 personnes maximum accueillies. Si la capacité d'accueil n'est pas possible à définir, la jauge sera fixée également à 5 000 personnes, avec règles de distanciation et protocole hôtel-restaurant-café. Un pass sanitaire exigé au-delà de 1 000 personnes.
- La jauge est abaissée à 4m<sup>2</sup> dans les bibliothèques.
- Pour les cérémonies religieuses et mariages, la règle passe à un siège sur deux utilisé. Pour les cérémonies funéraires, 75 personnes sont autorisées en extérieur (inhumation).
- L'ensemble des activités de casino, avec ou sans contact, peuvent reprendre dans le respect d'une jauge de 50% de la capacité d'accueil maximale et d'un protocole sanitaire adapté. Le pass sanitaire sera nécessaire pour l'accueil de plus de 1 000 personnes.
- Escape game, salle de jeux...réouverture dans le respect d'une jauge de 50% de la capacité d'accueil et dans le respect d'un protocole sanitaire adapté. Le pass sanitaire sera nécessaire pour l'accueil de plus de 1 000 personnes.
- Ouverture avec 35% de la jauge et un protocole sanitaire adapté pour les thalassothérapies, 100% pour les thermes.
- Conservatoire, salles de danses...les majeurs non-professionnels peuvent retrouver les salles de danse, à condition qu'il n'y ait pas de contact, et dans le respect d'une jauge de 35% de la classe. Les règles ne changent pas pour les arts lyriques. Pour les spectateurs, s'applique une jauge de 65% de la capacité d'accueil, avec un plafond de 5 000 personnes. Le recours au pass sanitaire est nécessaire au-delà de 1 000 personnes.
- La jauge d'accueil passe à 65% pour les remontées mécaniques.
- La jauge autorisée monte à 65% de la capacité initiale dans les zoos.
- Les sports sans contact reprennent pour tout le monde. Pour le public, la jauge passe à 65 % et le plafond maximal de public à 5 000 personnes. Recours au pass sanitaire dès que le seuil de 1 000 personnes est franchi.
- Les sports avec contact sont autorisés pour les pratiquants non-prioritaires, dans le respect d'une jauge d'accueil de 50%. Côté spectateurs, la jauge passe à 65% avec un plafond fixé à 5 000 personnes. Le recours au pass sanitaire est indispensable au-delà de 1 000 spectateurs.
- Pour les pratiques sportives en extérieures, le nombre de personnes autorisées passe à 25 et les sports de contacts sont à nouveau autorisés.
- Ouverture des frontières aux touristes étrangers sous réserve du pass sanitaire.
- Assouplissement du télétravail.
- Autorisation des rassemblements de moins de 1 000 personnes.